



Ifremer

objet :
pêche de la seiche

M. Le Directeur départemental des
affaires maritimes de Vendée

851108 LES SABLES D'OLONNE

L'Houmeau, le 30/05/05

V/ ref : n° 853/SECGEN/MJ
N/ref. : 0236/ROCH/HGS-LRHRLR/GB/myt

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle

Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande d'avis sur le projet d'arrêté autorisant la pêche de la seiche au chalut à moins de trois milles des côtes de sud Vendée, j'ai l'honneur de vous indiquer que, sous réserve que les captures ne comportent qu'une faible proportion d'autres espèces et en particulier de juvéniles, j'émet un avis favorable sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

G. BIAIS,
Responsable du Département Halieutique Gascogne Sud